

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 5

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/10/2025

Réuni le : 04/11/2025

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-41-3, R.421-55

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration établit le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement est adopté par le Conseil d'Administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 6

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/10/2025

Réuni le : 04/11/2025

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Région - Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention annuelle d'utilisation des locaux des EPLE entre la région et l'établissement scolaire en dehors des heures de formation.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 7

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/10/2025

Réuni le : 04/11/2025

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Monte en l'air - Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention d'utilisation des locaux entre le lycée et l'association des Montes en l'air en dehors des heures de formation.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 8

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/10/2025

Réuni le : 04/11/2025

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Badminton - Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention d'utilisation des locaux entre le lycée et la ligue de badminton de Normandie.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 9

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/10/2025

Réuni le : 04/11/2025

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CBIIfs - Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention d'utilisation des locaux entre le lycée et le club de basket de la ville d'ifs.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 10

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/10/2025

Réuni le : 04/11/2025

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Dumont-Laplace - Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention d'hébergement relative à l'accueil des élèves du Lycée Rabelais au lycée Dumont d'Urville-Laplace à Caen.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 11

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/10/2025

Réuni le : 04/11/2025

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Rostand - Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention d'hébergement relative à l'accueil des élèves du Lycée Rabelais au lycée Rostand à Caen.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 12

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/10/2025

Réuni le : 04/11/2025

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Fresnel - Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention d'hébergement relative à l'accueil des internes du lycée François Rabelais au lycée Fresnel de Caen pour l'année 2025/2026.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 13

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/10/2025

Réuni le : 04/11/2025

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des jurisdictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2025

Numéro de la DBM : 14

Budget d'origine :

 Budget primitif : [X]

 Budget annexe : []

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DBM - Les membres du CA valident la proposition de répartition des crédits globalisés 2025.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 14

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/10/2025

Réuni le : 04/11/2025

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Tarifs hors SRH : Les membres du CA adoptent les modifications de tarifs et les création/suppression d'articles.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Admission en non valeur créances contentieuses

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 15

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/10/2025

Réuni le : 04/11/2025

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les admissions en non valeur de créances irrécouvrables.

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ANV : Les membres du Conseil d'Administration adopte l'admission en non valeur des créances contentieuses irrécouvrables relatives à des frais de demi-pension d'une famille pour un montant de 421.82€.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 17

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/10/2025

Réuni le : 04/11/2025

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Don MDL Trouville/Valorbiquet - Les membres du CA autorise l'acceptation d'un don de la Maison Des Lycéens pour la sortie à Trouville/Valorbiquet qui aura lieu le 13/01/2026.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 18

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/10/2025

Réuni le : 04/11/2025

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Paris Bar les 8 et 9 avril 2026 , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Paris BAR - Monsieur le Président demande aux membres du CA de l'autoriser à valider un voyage scolaire à Paris dans le cadre de l'univers du bar pour laquelle la participation des familles s'élève à 45 euros par élève.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 19

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/10/2025

Réuni le : 04/11/2025

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Don MDL Paris Bar - Les membres du CA autorise l'acceptation d'un don de la Maison Des Lycéens pour le voyage à Paris qui aura lieu les 8 et 9 avril 2026.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 20

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/10/2025

Réuni le : 04/11/2025

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Paris MAN le 5 mai 2026 , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Paris MAN - Monsieur le Président demande aux membres du CA de l'autoriser à valider une sortie scolaire à Paris dans le cadre de la modernisation des établissements hôteliers pour laquelle aucune participation des familles n'est demandée.

Le projet sera financé intégralement par un don de la MDL suite aux actions de partenariat avec le Caen Basket Calvados.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Ganzitti

Prénom : Christophe

Signé le : 10/11/2025 16:39:56

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 21

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/10/2025

Réuni le : 04/11/2025

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Don MDL Paris MAN - Les membres du CA autorise l'acceptation d'un don de la Maison Des Lycéens pour le voyage à Paris qui aura lieu le 5 mai 2026.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 22

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/10/2025

Réuni le : 04/11/2025

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Don MDL Paris TPRO2 - Les membres du CA autorise l'acceptation d'un don de la Maison Des Lycéens pour la sortie à Paris qui aura lieu fin mai/début juin 2026.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S

ACADEMIE DE NORMANDIE

LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS

1 RUE ELSA TRIOLET

14123 IFS

Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 23

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/10/2025

Réuni le : 04/11/2025

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Paris , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui

Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Paris TPRO2 - Monsieur le Président demande aux membres du CA de l'autoriser à valider une sortie scolaire à Paris dans le cadre de la découverte de l'environnement parisien pour laquelle la participation des familles s'élève à 26 euros par élève.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Ganzitti

Prénom : Christophe

Signé le : 10/11/2025 16:54:28